



DIRECTIVES DE L'ENCADREMENT DISCIPLINAIRE

CAMPS DE JOUR

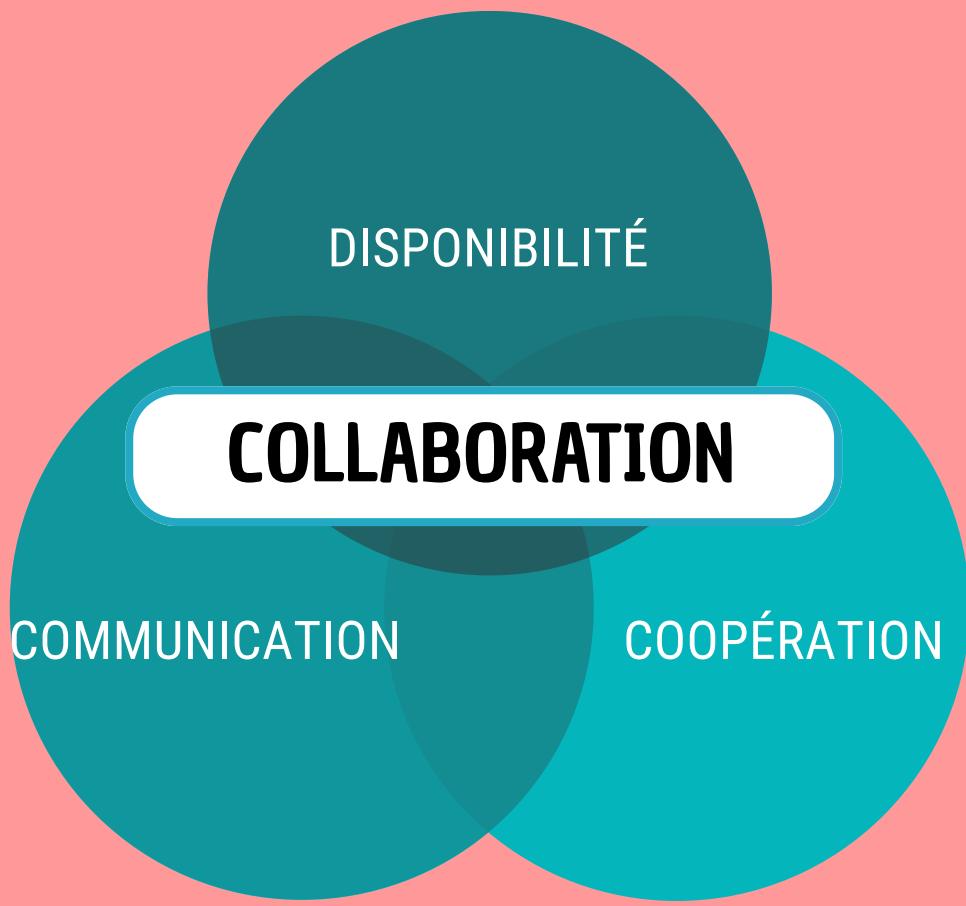
VILLE DE
Magog

INTRODUCTION

Par sa programmation variée, les camps de jour de la Ville de Magog souhaite offrir aux jeunes un environnement propice à la socialisation, à l'exploration et à l'amusement tout au long de la période estivale, et ce, de manière sécuritaire. Dans cette optique, il est essentiel d'établir une ligne directrice commune en ce qui concerne les comportements attendus, ainsi que des limites claires quant aux comportements jugés inadéquats.

Bien que les employés reçoivent des formations en animation, en gestion de groupe et en intervention, les camps de jour ne disposent pas des mêmes ressources expérientialles que certains autres milieux. Il est donc approprié d'adopter un cadre cohérent avec les ressources disponibles afin d'assurer un encadrement sécuritaire pour tous.





Tout comme pour vous, le bien-être et l'épanouissement de votre enfant sont une priorité pour les camps de jour de la Ville de Magog. Pour atteindre ces objectifs, nous souhaitons établir une collaboration fondée sur :

- **La communication**
 - Basée sur l'ouverture, l'écoute et le partage d'information concernant les besoins de votre enfant.
- **La disponibilité**
 - Manifestée par un contact régulier avec l'équipe du camp et une présence rapide lorsque la situation le requiert.
- **La coopération**
 - Reflétée par l'application cohérente du code de vie du camp et par l'arrimage des divers milieux de vie de l'enfant.

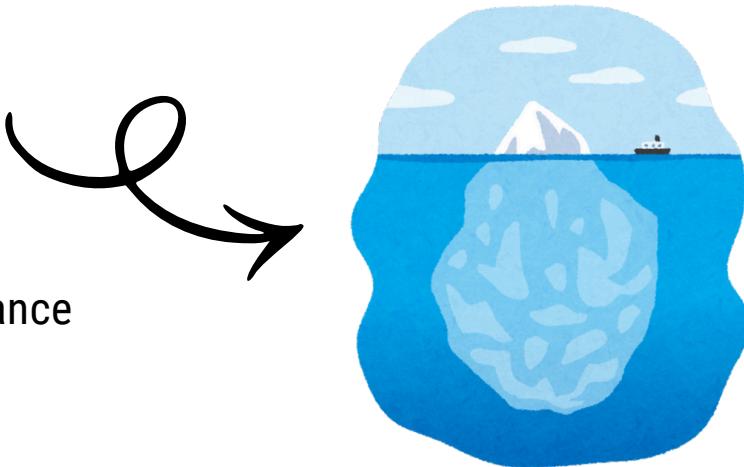
Nous invitons tous les parents à prendre connaissance de l'encadrement disciplinaire et à expliquer les grandes lignes du code de vie à votre enfant, puisque ces directives seront appliquées pour l'ensemble des jeunes fréquentant les camps de jour.

ÉVALUATIONS DES BESOINS

Prenons par exemple l'image d'un iceberg. Il y a une partie hors de l'eau et une partie sous l'eau. Tout comme un iceberg, ce qui est visible chez un enfant est facile à identifier : comportements démesurés, signes physiques d'une émotion, etc. Il y a toutefois une partie invisible à considérer.

BESOINS

- Physiologique
- Sécurité
- Amour et appartenance
- Estime de soi
- Réalisation de soi



Les camps de jour de la Ville de Magog tentent de voir un peu plus loin en cherchant à comprendre les raisons sous-jacentes. Tout comportement est le résultat d'un besoin non comblé. Il est donc primordial de réfléchir en ce sens pour déterminer des interventions adaptées à chacun des enfants.

Dans la philosophie d'une municipalité inclusive, l'intégration au camp de jour se doit être une expérience positive, sécuritaire et enrichissante pour l'ensemble des participants. À cet égard, la Ville de Magog et les parents, tuteurs ou tutrices ont une responsabilité partagée pour convenir des accommodements nécessaires pour favoriser l'intégration optimale de leur enfant.

D'ailleurs, il existe un programme d'accompagnement à trois niveaux pour les enfants fréquentant le Club Été. Un soutien adapté aux besoins spécifiques des enfants présentant des défis ou en situation de handicap est offert.

PROCESSUS D'INTERVENTION

COMPORTEMENT

mineurs
majeurs
graves

GRAVITÉ

âge,
besoins,
développement,
personnalité, etc.

CONTEXTE

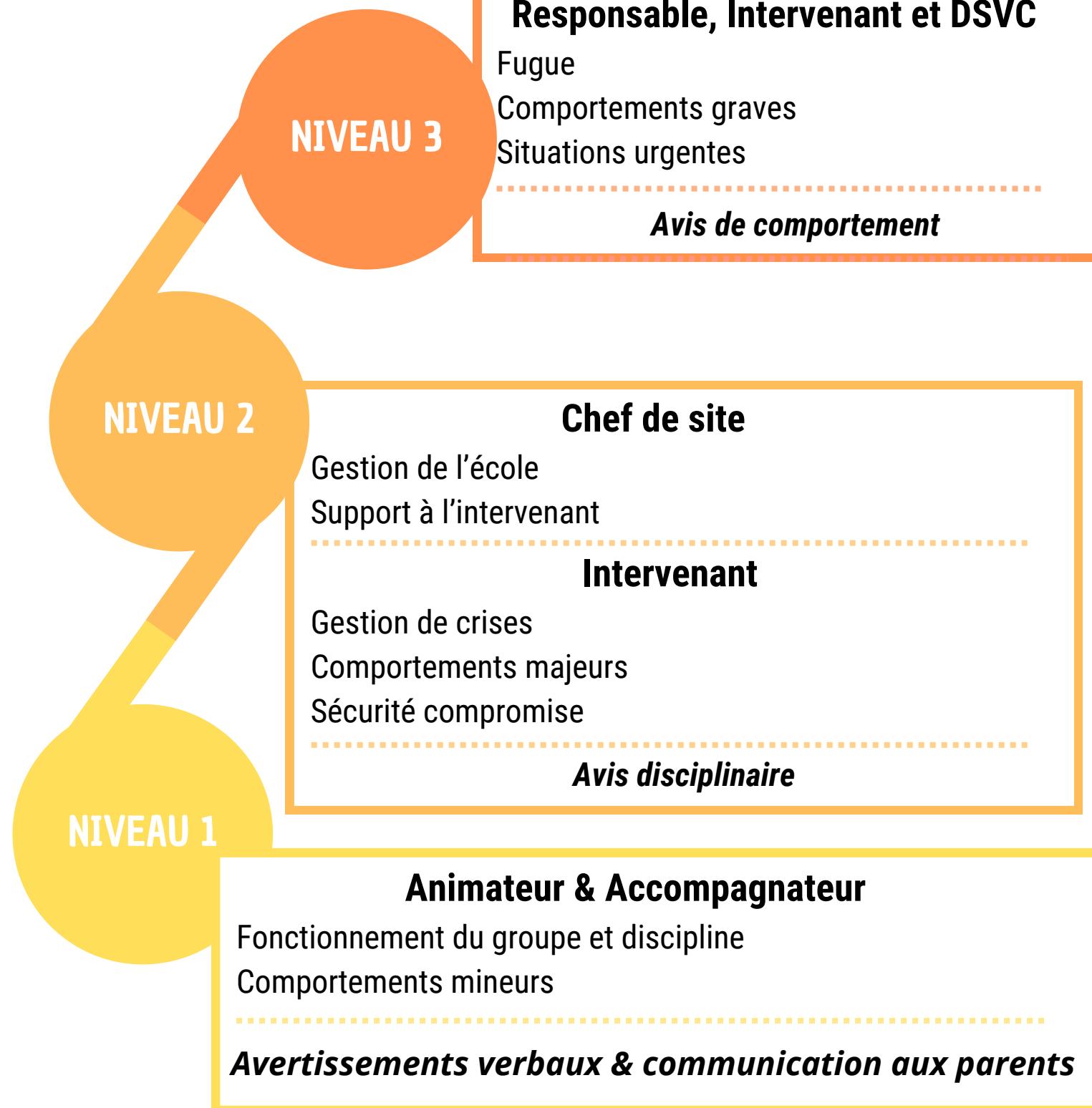
fréquence,
sévérité des blessures,
etc.

L'ensemble du personnel des camps de jour valorise les efforts et les bons comportements des jeunes. Le processus d'intervention est donc conçu de façon adaptative, avec un système de communication écrite destiné aux parents pour assurer un suivi clair des comportements observés et des interventions mises en place. Les mesures décrites ci-dessous visent le bien-être de tous les enfants et du personnel.

Les camps de jour de la Ville de Magog reconnaissent que chaque enfant possède ses propres capacités et défis. Or, l'évaluation globale de chaque situation tient compte des éléments suivants :

Ces facteurs influencent le type d'intervention appropriée qui devra être mis en place.

ÉCHELLE D'INTERVENTION



AVERTISSEMENTS VERBAUX

Lors des premiers comportements mineurs, l'employé émet des avertissements verbaux à l'enfant, tente des interventions et fait un retour sur le bon comportement à adopter.

Exemples de comportements mineurs :

- Langage inadéquat : mots de toilette, mots grossiers, sacres, insultes, moqueries, etc.
- Violence physique légère : chamaillage, taper, pousser, etc.
- Exclusion des pairs
- Non-respect du code de vie

NIVEAU 1

COMMUNICATION AUX PARENTS

Si le comportement persiste, l'employé émet une communication aux parents, afin d'obtenir leur collaboration, et communique l'information à la personne appropriée du niveau supérieur. Cette feuille doit être signée par le parent et retournée au camp.

Selon les faits de l'été en cours, les gestes adoptés et le contexte de la situation, il est possible que la communication écrite entraîne une discussion avec les parents. L'objectif est de collaborer pour trouver des solutions (moyens utilisés à l'école ou à la maison).



Note : La sécurité des enfants est notre priorité. Si un animateur doit régulièrement quitter son groupe pour intervenir auprès d'un enfant, cela nuit au bon fonctionnement du groupe.

AVIS DISCIPLINAIRE

En cas de comportements majeurs ou de comportements mineurs répétitifs, l'intervenant, ou le chef de site collabore avec l'employé pour intervenir auprès de l'enfant, émet un avis disciplinaire aux parents, et discute avec ceux-ci. Cette feuille doit être signée par le parent et retournée au camp.

Exemples de comportements majeurs :

- Intimidation
- Menaces
- Insultes graves (racisme, homophobie, etc.)
- Violence physique modérée (frapper, pousser violemment, mordre en surface, cracher, acte intentionnel blessant une autre personne, etc.)
- Fuite (quitter la zone de jeu sans autorisation et dans le but de franchir les limites établies)

NIVEAU 2

Selon les faits de l'été en cours, les gestes adoptés et le contexte de la situation, il est possible que l'avis disciplinaire entraîne un retour immédiat à la maison. Cette mesure nécessite l'approbation d'un responsable.



Note : Les bris de matériel causés volontairement ou par non-respect des consignes pourraient être à la charge des parents.

AVIS DE COMPORTEMENT

Lors de comportements graves (mettant la sécurité des jeunes et du personnel en danger), l'intervenant, le responsable ou le DSVC intervient auprès de l'enfant, émet un avis de comportement aux parents, et discute avec ceux-ci. Ceci peut être réalisé en collaboration avec l'intervenant ou le chef de site. Cette feuille doit être signée par le parent et retournée au camp.

Exemple de comportements graves :

- Violence physique sévère (mordre au sang, bataille, coup violent à la tête, utilisation d'objets dangereux, etc.)
- Fugue (quitter le périmètre de manière définitive pouvant mettre l'enfant en danger)
- Tous autres gestes graves (vol, vandalisme/destruction de matériel, etc.)



Note : Selon la nature des gestes, le service du greffe peut être appelé en consultation pour orienter les décisions.

NIVEAU 3

Selon les faits de l'été en cours, les gestes adoptés et le contexte de la situation, il est possible que l'avis de comportements oblige le parent à venir chercher son enfant sur le champ impliquant une suspension de 1 à 3 jours, ou la possibilité d'expulsion pour le reste de l'été, et ce, sans possibilité de remboursement. Cette décision est prise par un responsable et la Division sports et vie communautaire.

COMPORTEMENTS PROSOCIAUX

Les bons comportements sont soulignés verbalement par les employés, avec fierté et encouragement. Lors d'une intervention, les employés s'assurent de faire un retour sur la situation. L'objectif est d'amener l'enfant à identifier les comportements prosociaux. Ensemble, ils trouvent des stratégies pour prévenir l'apparition futur du comportement. La Ville de Magog mise sur la prévention et l'éducation.

Lorsqu'un enfant se démarque par une action ou l'accumulation de bons comportements, une fiche de félicitations lui est remise pour être rapportée à la maison.

L'objectif est de valoriser les comportements qui correspondent aux orientations ci-dessous :

- Respect des autres
- Respect de l'environnement
- Respect de soi



CODE DE VIE



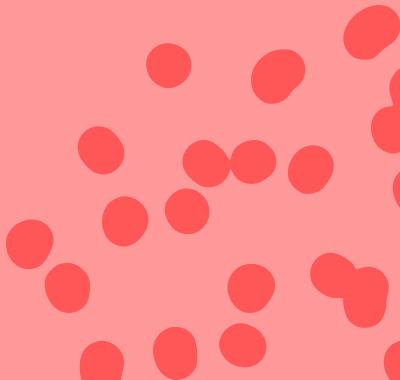
Les enfants, tout comme les employés, jouent un rôle clé dans le bon déroulement de chaque journée. Une lecture du code de vie avec votre enfant est fortement recommandée.

- Je participe activement aux activités offertes par le camp de jour et je m'amuse
- J'adopte une attitude positive
- Je reste dans le périmètre demandé en tout temps à moins d'une autorisation contraire donnée par un employé (exemple : toilette, chercher un objet, etc.)
- Je respecte les autres personnes qui m'entourent (enfants, animateurs, accompagnateurs, sauveteurs, etc.)
 - J'utilise un langage bienveillant : choisir des mots appropriés, communiquer mes limites, demander de l'aider, etc.
 - J'emploie des gestes pacifiques et respectueux : partager, s'entraider, attendre son tour, être inclusif. rechercher des solutions pour résoudre un conflit, etc.
- Je respecte les règles et les consignes de sécurité mises en place autant à l'école, à la baignade, en déplacement, etc.
- Je respecte l'environnement autour de moi
 - mettre les déchets à la poubelle
 - ramasser le matériel
 - entretenir les lieux fréquentés
 - utiliser le matériel et les installations selon leur utilité
 - prendre soin de la nature (gazon, branches, roches, etc.)
- J'amène uniquement les objets permis excluant les appareils électronique, les jouets et les objets dangereux.
- Je porte des vêtements adéquats et confortables pour les activités offertes

CONCLUSION

Pour conclure, nous vous rappelons que l'équipe d'animation et d'intervention est là pour divertir, accompagner et encadrer tous les enfants fréquentant le camps de jour de la Ville de Magog. Merci de prendre un moment avec votre enfant pour lui présenter les comportements attendus.

Soyons ensemble les alliés d'un été mémorable !



Arianne Pétrin

Responsable de l'accompagnement, Club été

Sarah-Maude Duranleau

Technicienne sports et vie communautaire

2025